Le 23 septembre 2020

Monsieur Amaury de Saint-Quentin
Préfet du Val d'Oise
10, avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Objet : Recours gracieux au préfet du val d'Oise
Relatif à l'arrêté 2020-740 du 22/09/20

Monsieur le préfet Amaury de Saint-Quentin,

Nous accusons réception de l'arrêté que vous avez pris interdisant la tenue de la manifestation « Une journée singulière » qui doit se dérouler dans plusieurs espaces publics de la ville de Garges-lès-Gonesse dimanche 27 septembre de 11h à 18h30.

Nous sommes consternés par cette décision qui intervient quatre jours avant l'événement et nous ne la comprenons pas pour plusieurs raisons qui justifient notre demande de recours. En effet :

Nous sommes un Centre national des arts de la rue et de l'espace public qui est un label d'Etat. Equipe professionnelle dans le domaine des arts en espace public, nous organisons cette manifestation depuis trente ans, et nous intervenons également dans de nombreuses villes de France et à l'international. Nous avons donc une solide expérience, tant des différents types de spectacle que des contextes publics et des contraintes urbaines les plus diverses.

Dès lors, nous avons préparé la manifestation du 27 septembre avec le professionnalisme habituel, augmenté des mesures spécifiques liées à la protection contre la propagation du virus de la COVID19. Le dossier qui vous a été adressé en date de 27 juillet 2020 et qui a fait l'objet des échanges entre vos services et notre directrice technique, en témoigne (en annexe). Il a d'ailleurs été renforcé en ce qui concerne l'accueil du public depuis mi-septembre. Vous pourrez constater qu'y figurent les mesures barrières socles (spectacles assis, gestion et maitrise des jauges, comptage de public, mise à disposition de gel hydro alcoolique et de masques, organisation de la distance physique avec moquettes, gradins et personnel accueil du public renforcé).

Association compagnie Oposito – Le Moulin Fondu,
Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
3 rue Marcel Bourgogne
95140 Garges-lès-Gonesse
FRANCE
www.oposito.fr
contact@oposito.fr
+33 (0)1 80 96 16 30

De plus, la programmation choisie, composée de 8 spectacles fixes accueillant entre 200 et 600 personnes maxima, permet la maîtrise de la gestion du public. En outre, les emplacements retenus pour leur déroulement sont les plus spacieux de la ville de Garges-lès-Gonesse. Dans ces conditions de préparation soignée et portée par une équipe aguerrie, la manifestation ne peut engendrer « de déambulation dangereuse ni de brassage de public en espace public ».

Sur le plan économique, cette décision à quatre jours de l'événement, impacte les finances de la structure sur ses fonds propres et ses fonds publics d'environ 200 000 euros. A cette date, toutes les compagnies, sont à Garges-lès-Gonesse ou sur le point d'y être, y compris une compagnie venant de Guadeloupe arrivée ce matin.

Au-delà des effets d'une telle interdiction sur notre activité, cette décision nous interroge sur l'égalité de traitement des territoires face au danger que représente la propagation du virus. Pourquoi dans les circonstances très complexes que nous connaissons en France avec le SRAS-COV-2, est-il possible de jouer dans l'espace public à Paris, Amiens ou Creil ce week-end, par exemple, et pas à Garges-Lès-Gonesse ?

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de bien vouloir examiner la possibilité de maintenir la manifestation « La journée singulière ». Nous souhaitons vous rencontrer de toute urgence pour échanger avec vous et vos services sur les conditions de déroulement prévues pour cette manifestation. Nous tenons à ce dialogue, tant pour le règlement des problèmes posés par l'interdiction, que pour la suite de notre activité de structure culturelle sur le territoire du Val d'Oise.

Présidente
Claudine DUSSOLLIER

Directeur
Jean-Raymond JACOB